

obscurantisme

[Politique](#) [1]

29.01.15

Une attaque perfide et avortée

L'obscurantisme de retour à Monthey !

Ainsi donc, après avoir sorti de son chapeau de graves allégations, à savoir une prétendue perte finale de 1 million de francs dans le litige Commune / SATOM (Rapport du 27.11.13, page 3), la Commission de gestion (Cogest) n'étaye en rien ses affirmations. Alors que le Valais se passionne actuellement pour des affaires de quelques centaines de milliers de francs, la Cogest ne prend même pas la peine de justifier quoi que ce soit pour une somme pareille ! Pire, elle refuse qu'une expertise soit faite par une personne de compétences indiscutables et connaissant parfaitement le dossier. Ceci, parce chaque membre de cette commission a la conviction d'avoir tort et, donc, la crainte de devoir payer, à titre personnel, les honoraires de cet expert.

Car telle était la proposition des Conseillers généraux de l'Entente dans leur lettre du 29 octobre 2014 ([CLIQUER ICI](#)) [2], soit :

- Que la Cogest explique le chiffre qu'elle a inventé, soit Fr. 1'711'000.-- pour l'achat d'énergie en 2009 et 2010. Car, dans la réalité, la ville de Monthey a acheté, pour ladite période, près de 200MWh, ce qui, valorisé au prix d'achat moyen de 10.5 ct/kWh, donne un total supérieur à Fr. 20'000'000.-- !
- Qu'au cas où elle maintiendrait son chiffre manifestement infondé, il soit fait recours à un expert, en l'occurrence le Professeur Jean-Baptiste Zufferey, qui a présidé le tribunal arbitral dans l'affaire Commune / SATOM. Et, afin que cela ne coûte rien aux citoyens-administrés, les frais de cette expertise soient intégralement mis à la charge de la partie qui a tort.

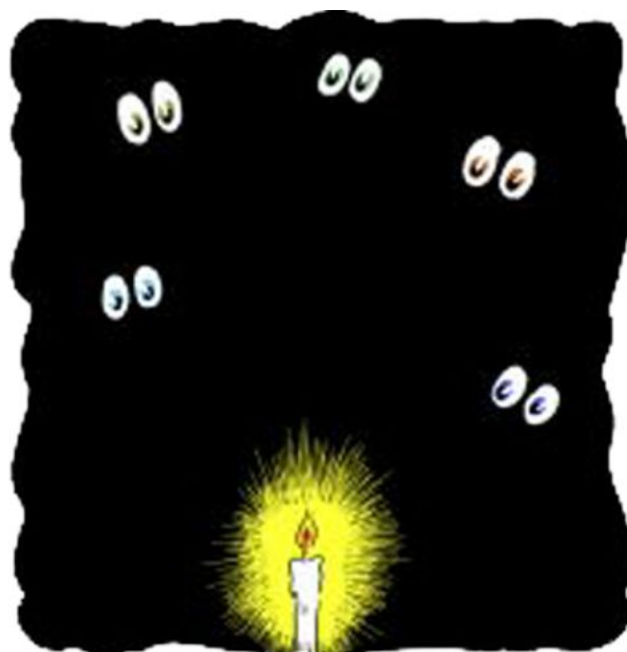
La réponse du président de la Cogest, Monsieur Christian Fracheboud, en séance du Conseil général du 15 décembre dernier, est désarmante : il a prétendu avoir déjà répondu, en juin dernier, à la lettre des élus de l'Entente, datée du 29 octobre 2014. Donc à une lettre qu'il n'avait pas encore reçue !

Le même président Fracheboud d'affirmer, dans la foulée, que la Cogest avait donné son accord unanime à ses allégations chiffrées, portant sur une perte de 1 million de francs. Il omettait volontairement le fait que le rapport d'Enerdis, sur lequel il prétendait se baser, n'avait pas été distribué aux membres de la commission. Le représentant de l'Entente à la Cogest, Monsieur Daniel Bernasconi, a clairement déclaré avoir été abusé pour deux raisons. La première a trait à la méconnaissance du Rapport d'Enerdis, lors de la prise de décision de la Cogest. La seconde concerne le fait qu'il n'a pu constater, par la suite, aucune correspondance entre les chiffres allégués par la Cogest et ceux qui figurent dans le rapport d'Enerdis !

Nous rappelons que l'Entente pour Monthey a été créée, en 1996, pour que les intérêts des citoyens soient défendus dans un climat de transparence absolue. Le fait qu'une commission de gestion prétende mettre le doigt sur une immense perte financière de la Commune, puis renonce à toute clarification, relève de la couardise et de l'absence d'honneur.

En définitive, cette Cogest, animée par son président Christian Fracheboud, ne fait que créer le buzz, et reste pantoise faute d'un quelconque crédit.

La Cogest a donc levé un lièvre qui lui a totalement échappé. Il n'en reste qu'une méchante fable sur la vanité. Cela devrait lui servir de leçon.



Source URL: <http://entente-monthey.ch/content/obscurantisme>

Links

[1] <http://entente-monthey.ch/%C3%A9tiquettes/politique>

[2] <http://www.entente-monthey.ch/sites/default/files/Lettre%20du%20groupe%20EPM%20%C3%A0%20la%20Cogest%2029.10.14.pdf>